

JEUDI 27 JANVIER 2022

journée nationale de grève et d'actions pour l'augmentation générale des salaires, des retraites et des minimas sociaux

Les faits sont là : entre le 1^{er} janvier 2000 et mars 2020 le point d'indice a perdu 17% de sa valeur par rapport à l'inflation. Soit une perte de 500€ mensuels en moyenne pour un agent de catégorie A, de 300€ pour un agent de catégorie C. Entre 2000 et 2020, le nombre d'agents payés soit au smic, soit au smic +10% est passé de 500 000 à 1 million de personnes. Un agent de catégorie C déroulant sa carrière complète sur deux grades « bénéficie » d'une amplitude de carrière de 27,8%. C'était 39% en 2000 avec une carrière plus courte de 6 ans. Pour la catégorie B l'amplitude indiciaire sur les deux premiers grades est aujourd'hui de 56% alors qu'elle était de 71% en 2000, pour une durée de carrière moins longue. Aujourd'hui, un agent de catégorie B, titulaire du bac, commence sa carrière au SMIC. On recrutait dans les premiers grades de catégorie A à 47% au-dessus du SMIC en 2000, c'est 17% aujourd'hui... Les salaires des agents contractuels sont impactés de la même manière... La dégradation de nos traitements, le nivellement par le bas, ça suffit !

- Pour le dégel du point d'indice et son augmentation immédiate de 10%
- Pour le rattrapage de toutes les pertes accumulées depuis 12 ans
- Pour la réaffirmation de la valeur du point comme élément essentiel du traitement et du calcul de la retraite...
- Pour une augmentation de 10% des effectifs de la fonction publique,
- Pour des NAO dans les offices de l'habitat et les entreprises de l'eau : revalorisation du minimum salarial à 2000 euros et augmentation générale de l'ensemble des rémunérations.

Nous avons toutes les raisons de nous mobiliser !

Lors de ses vœux, à l'inverse de tous les principes républicains hérités de la Révolution française, Macron a affirmé que « les devoirs valent avant les droits ». Nos devoirs, nous les accomplissons au quotidien, mais nous avons de moins en moins de droits : ils sont brutalement remis en cause par la loi de transformation de la fonction publique

et Macron nous annonce qu'il veut continuer ! Fonctionnaires et agents publics, contractuels, salariés du logement social, de l'eau, nous intervenons dans tous les secteurs nécessaires à la satisfaction des besoins fondamentaux de l'immense majorité de la population. Pourtant, la succession des mesures gouvernementales depuis des années ne cesse de détériorer nos conditions de travail et d'existence, pendant qu'en face les profits explosent, et que le CAC 40 se porte à merveille.

La loi dite de transformation de la fonction publique a commencé à s'appliquer, et produit pas à pas ses effets néfastes, qui représentent un recul d'une gravité considérable pour l'ensemble des territoriaux :

- vol des congés et augmentation du temps de travail,
- gel du point d'indice,
- lignes directrices de gestion de l'austérité, qui vident les CAP de leurs compétences en matière de promotion et d'avancements de grade,
- suppression des CHSCT, remise en cause des commissions de réforme, alors que l'on assiste partout à l'aggravation des conditions de travail, de la souffrance, des risques psycho-sociaux,
- mise à mort de la fonction publique de carrière et de la notion de fonctionnaire citoyen,
- détachement d'office des fonctionnaires dans des entreprises privées en cas de concession d'un service, d'externalisation, de privatisation !
- mise en place d'accords « majoritaires » locaux au détriment du statut national,
- recours aux contrats de projets ultra-précaires,
- atteinte au droit de grève dans certains secteurs,
- mise en place d'un télétravail cassant les collectifs de travail et isolant les agents,
- vers une fin de l'égalité de traitement, de l'unicité des grilles et du point d'indice,
- liquidation du statut de la fonction publique et mise en place par ordonnance d'un « code de la fonction publique » (passage des droits collectifs attachés à la personne à des pseudos droits renégociables attachés à la collectivité ou à l'administration, donc aggravation de l'individualisation),
- « New management agile » qui étouffe l'ensemble des agents, dont l'encadrement.

Aux collègues agents publics qui ne sont pas fonctionnaires, nous disons : ces mesures d'individualisation, contre les droits collectifs, ne pourront avoir que des conséquences négatives pour l'ensemble des personnels.

- Pour le dégel immédiat du point d'indice et le rattrapage de ce qui nous a été confisqué depuis 12 ans. La valeur du point doit rester l'élément essentiel du traitement et du calcul de la retraite ; nous revendiquons un minimum de rémunération à 2000 € mensuels bruts.
- Pour une stricte égalité des salaires entre les femmes et les hommes,
- Pour l'abrogation de la loi de transformation de la Fonction publique,
- Pour en finir avec l'état d'urgence dit sanitaire et ses mesures liberticides et coercitives,
- Pour mettre en œuvre notre campagne des 10% et revendiquer la diminution du temps de travail,
- Pour la défense et le renforcement des services publics locaux et l'arrêt de tous les processus de privatisation,

Pour tous les territoriaux, de toutes les filières, de tous les secteurs, une seule date pour faire converger nos revendications et exigences et aller là où cela se décide.

La Fédération CGT des services publics invite les agents à participer aux heures d'informations syndicales et assemblées convoquées par les syndicats pour discuter de ces questions et à préparer la nécessaire mobilisation. A Paris et dans toute la France, participons massivement à la journée de grève du 27 janvier 2022.

Il y a urgence, le gouvernement doit répondre positivement à l'ensemble de nos revendications !

Retrouvez notre campagne 10%
sur <https://10pour100.cgtfonctionpublique.fr/>

Au-delà de nos revendications salariales, nous avons toutes les raisons de nous mobiliser

le 27 janvier sera l'occasion de réaffirmer ensemble,
le même jour, toutes nos revendications
dans une même direction : là où tout se décide !



J'ADHÈRE



Nom : Prénom :

Adresse :

Code postal : Ville :

① Courriel :

Collectivité :

POUR SE SYNDIQUER BULLETIN A RETOURNER A :

✉ **Syndicat CGT Conseil départemental – 4 ALLEE DES PLATANES - 64100 BAYONNE**
OU par @ syndicat-cgt@le64.fr

① **06.03.21.65.04.**